ACTIGES
Société d'exercice libéral par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 2 Rue de Turenne
59110 LA MADELEINE
438 937 591 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 27 JUIN 2025

L'an 2025,
Le 27 juin,
A 10 heures,

La société SADEC, Société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 4 000 000 euros, ayant son siège social 19 Avenue Messine, 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 351 461 694 RCS PARIS,
Représentée par son Président, Monsieur Olivier DROUILLY,

Propriétaire de la totalité des 300 actions de 100 euros composant le capital social de la société ACTIGES,

Associée unique et Présidente de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- **Transfert du siège social,**
- **Modification corrélative des statuts,**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique décide de transférer le siège social du 2 Rue de Turenne, 59110 LA MADELEINE au 10 Allée Lavoisier 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, et ce à compter du 7 juillet 2025.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de la décision précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **10 Allée Lavoisier 59650 VILLENEUVE D'ASCQ**."

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société SADEC
Monsieur Olivier DROUILLY